

SÉOLIS vous accompagne dans vos projets d'isolation et finance en partie vos travaux.

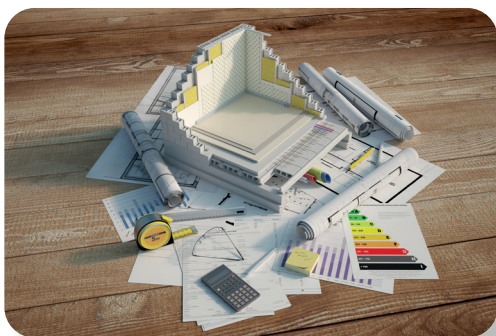
Ces travaux de rénovation énergétique s'inscrivent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



## Les avantages

Dans un contexte de crise énergétique majeure, il est plus que jamais important de chercher à consommer **mieux** et à consommer **moins**. Des travaux de rénovation vous permettront de :

- **Économiser de l'énergie et ainsi réduire vos factures**
- **Valoriser votre logement**
- **Améliorer votre confort en hiver et en été**



## Une offre pour tous

**Tous les ménages sans condition de ressources :**

- **Propriétaires**
- **Locataires** (avec accord du propriétaire)  
d'une maison individuelle (existante depuis plus de 2 ans) en résidence principale ou secondaire

# On s'occupe de tout !

## Un accompagnement en 4 étapes :

- 1 Prise de contact sous quinze jours en vue de convenir d'un rendez-vous à votre domicile pour l'étude technique.
- 2 Établissement du devis.
- 3 Réalisation des travaux dans un délai moyen de 5 semaines à compter de la signature du devis (un délai plus important peut être envisagé pour l'isolation des murs par l'intérieur).  
Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.
- 4 Déduction directe de la prime SÉOLIS du montant TTC (TVA à 5,5%) du devis et de la facture des travaux.

Les travaux sont réalisés par l'un de nos partenaires qualifiés **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) dans le domaine de l'isolation.

### Comment nous joindre ?

**Par mail : [cee@seolis.net](mailto:cee@seolis.net)**

*En précisant votre projet, votre nom et prénom et vos coordonnées.*

**Plus d'infos : [www.seolis.net](http://www.seolis.net)**



336 avenue de Paris  
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX

SAEML à Directoire et Conseil  
de Surveillance au capital  
de 72 116 000 €  
RCS Niort 492 041 066





# Isoler pour économiser

Vous accompagner et financer  
vos travaux d'isolation<sup>(1)</sup>



## ISOLATION DES COMBLES

25 à 30%<sup>(2)</sup> des  
déperditions  
thermiques

L'isolation de votre toiture est un moyen efficace pour améliorer le confort thermique de votre foyer. Elle peut être réalisée dans les **combles aménageables** et dans les **combles perdus**.

SÉOLIS prend  
en charge  
8,40€<sup>(3)</sup> /m<sup>2</sup>  
isolé



**Les combles aménageables** (plafond de combles)  
Plus communément isolés par des rouleaux ou des panneaux isolants.



**Les combles perdus**  
(non aménageables)  
Souvent isolés par soufflage de laine minérale de verre.

Cumulable avec MaPrimeRénov'<sup>(4)</sup>



## ISOLATION DES PLANCHERS

7 à 10%<sup>(2)</sup> des  
déperditions  
thermiques

L'isolation thermique des planchers peut être réalisée de plusieurs façons : **isolation par le dessus, le dessous ou entre les éléments du plancher** pour un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert. Elle vous permet de réduire l'humidité et de diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage.

SÉOLIS prend  
en charge  
5,30€<sup>(3)</sup> /m<sup>2</sup>  
isolé



### Plancher béton

Isolant sous forme de plaques rigides qui offre une capacité isolante élevée.



### Plancher bois

Isolant entre les solives avec laine de verre ou en rouleaux.



## ISOLATION DES MURS PAR L'INTÉRIEUR

20 à 25%<sup>(2)</sup> des  
déperditions  
thermiques

L'isolation des murs de votre maison, les **murs intérieurs** donnant sur l'extérieur, vous permet de garder la chaleur en hiver, la fraîcheur en été et de réduire l'humidité et les nuisances sonores.

SÉOLIS prend  
en charge  
7,80€<sup>(3)</sup> /m<sup>2</sup>  
isolé



### Isolation par l'intérieur

Isolant en rouleaux à même le mur ou en soufflage en vrac entre le mur et la contre cloison.

Cumulable avec MaPrimeRénov'<sup>(4)</sup>

1 - Cette opération s'adresse aux clients résidentiels SÉOLIS. Elle est valable pour toute demande de contact reçue par SÉOLIS du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 juin 2023

2 - Estimation - Source ADEME

3 - Primes CEE calculées sur la base des Fiches d'Opérations Standardisées en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2022 et consultables sur [www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie](http://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie)

4 - Les conditions d'obtention sont disponibles sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)